

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE MONTLUÇON

LIVRET DE L'ETUDIANT
DIPLOME D'ETAT
D'INFIRMIER
Grade de Licence

PROMOTION 2024 - 2027
SEMESTRE 1 – SEMESTRE 2

IFSI Marcel HAY rue Pamparoux

03100 MONTLUÇON

Tél : 04.70.02.30.89 – Télécopie : 04.70.02.16.90

Courriel : ifsi.sec-direction@ch-montlucon.fr

SOMMAIRE

Introduction	1
I - Les finalités de la formation.....	1
II - Les formateurs et les intervenants à l'IFSI.....	5
III - L'organisation de l'année 2024/2025	5
IV - Quelques règles de vie à l'IFSI pour le bénéfice de tous.....	7
V - Le semestre 1	7
VI - Le semestre 2	8
Annexes	9

Introduction

Le ministère chargé de la Santé, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur nationale, a initié une démarche de réingénierie des diplômes paramédicaux, notamment du diplôme d'infirmier. La profession d'infirmier est également soumise à la directive européenne UE 2005-36. Celle-ci fonde le principe de la reconnaissance automatique des titres de formation sur la base d'une coordination des conditions minimales de formation.

En parallèle, le processus de Bologne s'est construit autour de 3 grands principes qui visent à l'harmonisation des systèmes d'enseignement européen supérieur :

1. Organiser des études en 3 cycles (Licence – Master – Doctorat)
2. Développer les outils de la reconnaissance académique et professionnelle (ECTS [European Credits Transfer System ou Système Européen de Transfert de Crédits], supplément au diplôme)
3. Mettre en place une démarche qualité

Depuis 2009, le référentiel de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier s'inscrit dans ces orientations :

- En développant une logique de formation qui induit un contenu de formation reliés aux compétences attendues et aux évolutions du métier ciblé,
- En conjuguant finalité professionnelle, acquisition de compétences, compatibilité avec le système universitaire et possibilité de poursuivre un cursus dans ce système.

L'ingénierie pédagogique s'inscrit dans le contexte professionnel actuel :

- Un contexte hospitalier en **forte évolution** avec les différentes lois de modernisation et d'évolution de notre système de santé ;
- Des soins qui reposent sur des **données scientifiques** et nécessitent de la part des infirmiers de répondre aux **exigences de qualité avec rigueur** ;
- La **notion de compétence qui prend le pas sur la simple réalisation d'actes**. La compétence est liée à l'autonomie professionnelle. « *La difficulté de soigner ne vient pas des réalisations « techniques » mais de l'intention que les soins portent et de leur adaptation à des personnes et des contextes différents.* »¹.

La dimension universitaire introduite dans le cursus de formation des infirmiers depuis 2009 se traduit par un renforcement des savoirs scientifiques. Les Universités de la Région Auvergne-Rhône-Alpes contribuent aux enseignements délivrés dans la structure de formation.

En fin de formation, les étudiants obtiennent un diplôme d'Etat d'Infirmier.e et un grade universitaire de licence.

I - Les finalités de la formation

L'étudiant est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'identifier et d'analyser **toute situation de santé**. Pour répondre aux besoins de santé des personnes, il est capable de prendre des décisions dans **le cadre de son rôle** et de mener des interventions **seul ou en équipe** pluri professionnelle.

¹ Le défi des compétences Comprendre et mettre en œuvre la réforme des études infirmières, M-A Coudray, C. Gay Masson 2009

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier (*cf. annexes I, II, et III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier*).

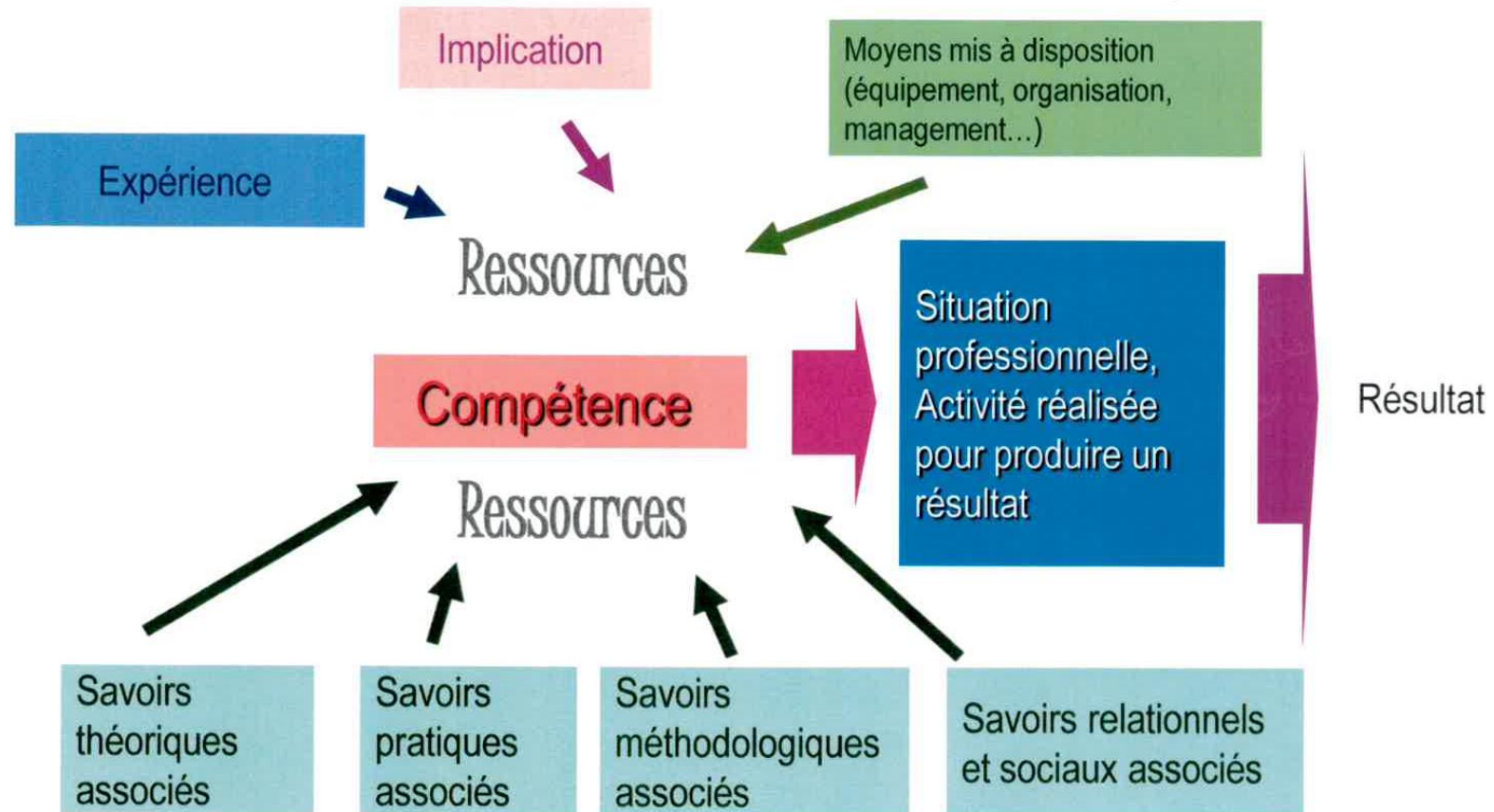
La compétence s'apprécie dans l'action. Dans la situation professionnelle rencontrée par l'infirmier, la compétence fait appel à différentes ressources (*cf. schéma de la compétence en page suivante*) :

- Des savoirs
 - Théoriques
 - Pratiques
 - Méthodologiques
 - Relationnels et sociaux (comportements)
 - Issus de l'expérience
- L'implication du futur professionnel
- Les moyens à disposition.

En synthèse, la formation des infirmiers

- Une pédagogie basée sur **l'acquisition progressive de compétences** par les étudiants
- Un apprentissage des savoirs en trois paliers : **comprendre, agir, transférer**
- Une volonté de **croiser et mobiliser** les savoirs et les savoir-faire dans des situations professionnelles
- Un développement de **l'autonomie de l'étudiant et de sa responsabilisation** dans sa formation
- Une **complémentarité** des lieux de formation par **l'alternance** entre l'IFSI et les terrains de stage

Les caractéristiques de la compétence



1 D'après la DHOS, CG Conseil, Note méthodologique pour l'élaboration des diplômes, l'élaboration d'un référentiel de formation.

Les 10 compétences infirmières attendues sont :

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Les compétences 1 à 5 sont spécifiques à la profession d'infirmier ; les compétences 6 à 10 sont celles qui sont attendues chez tous les professionnels de santé.

Le niveau de **maitrise de ces compétences** visé en fin de formation est **celui d'un infirmier débutant**.

Afin d'acquérir les 10 compétences du métier, le référentiel de formation, met en œuvre **l'alternance** entre la **formation clinique en stage** (2100 heures) et la **formation théorique à l'IFSI** (2100 heures).

Les séquences de formation s'articulent autour d'unités d'enseignement (UE), d'unités d'intégration (UI) et de situations professionnelles rencontrées sur les lieux de stages ou élaborées à l'IFSI.

L'articulation et la mise en lien de ces différentes séquences permettent aux étudiants de se professionnaliser progressivement et ainsi d'acquérir les compétences requises pour un exercice professionnel infirmier.

La part de la formation théorique à l'IFSI est organisée selon le référentiel de formation en 59 unités d'enseignement (UE) ou d'intégration (UI) couvrant 6 champs disciplinaires :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs, posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail

Pour l'étudiant, la **charge de travail personnelle complémentaire** est estimée pour l'ensemble de la formation à 900 h. Elle est évidemment **variable selon le cursus antérieur de l'étudiant et la maitrise de ses connaissances**. Compte tenu de la charge de travail personnel, un investissement **régulier dès le début de la formation** est indispensable à la réussite des études.

La réussite à l'évaluation de chacune des UE et de chacun des stages permet l'attribution à l'étudiant d'un certain nombre d'ECTS (Crédits Européens). Chaque semestre, l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation. **Tout ECTS acquis l'est définitivement et se capitalise jusqu'à hauteur de 180 ECTS** pour l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier et du grade de licence universitaire (*cf. annexe IV du référentiel de formation*).

La Commission d'Attribution des Crédits (CAC)

- Valide les résultats des évaluations des unités d'enseignements et des unités d'intégrations et l'attribution des crédits en lien ;
- Valide les stages sur proposition du formateur référent de suivi pédagogique de l'étudiant. (*Cf. art. 32 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié*). Chaque stage permet l'acquisition d'ECTS au prorata de sa durée (1 ECTS = 1 semaine).

Les résultats ne peuvent être portés à la connaissance des étudiants qu'après la tenue de la CAC qui reste souveraine concernant la validation des résultats.

La Commission se tient à trois reprises dans l'année : en février pour l'examen des résultats des semestres 1, 3 et 5, en juillet pour l'examen des résultats des semestres 2 et 4, et fin août pour l'examen des résultats de l'ensemble des sessions 2 des évaluations.

II - Les formateurs et les intervenants à l'IFSI

Cinq formateurs référents, accompagneront la promotion de septembre 2024 à février 2025.

Pour le semestre 1 :

Saïa BARANSKI - ☎ 3357 - 📧 sa.baranski@ch-montlucon.fr et saia.baranski@uca.fr

Sandra BOUDET ☎ 3353 - 📧 s.boudet@ch-montlucon.fr et sandra.boudet@uca.fr

Carole BOUDJEMAA ☎ 3350 - 📧 c.boudjemaach-montlucon.fr et carole.boudjemaa@uca.fr

Philippe BUVAT - ☎ 5590 - 📧 ph.buvat@ch-montlucon.fr et philippe.buvat@uca.fr

Cécile TSCHAN - ☎ 5994- 📧 c.tschan@ch-montlucon.fr et cécile.tschan@uca.fr

Cette équipe est renforcée ponctuellement par des intervenants extérieurs à l'institution : médecins, psychologues, sociologues, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, philosophes... ainsi que par l'ensemble des autres formateurs de l'IFSI.

Dans le cadre d'un partenariat avec les universités de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, des cours sont assurés par des enseignants des universités de Clermont-Ferrand, de Lyon, de Saint-Etienne et de Grenoble. Des capsules vidéo préenregistrées sont à disposition des étudiants à partir de l'Espace Numérique de travail (ENT) de l'Université de Clermont-Auvergne (UCA).

La diversité des intervenants dans chaque unité d'enseignement vise à favoriser chez les étudiants l'accès à une pluralité de points de vue et à une variété de conceptions. L'objectif est de permettre aux étudiants de construire leur propre pensée et leur propre mode d'action.

Dès le début de la formation, il nous paraît essentiel d'initier **une évolution de leurs représentations en direction de connaissances scientifiquement démontrées.**

III - L'organisation de l'année 2024/2025

Cette année est constituée de deux semestres.

- **Semestre 1** : du 2 septembre 2024 au 31 janvier 2025
- **Semestre 2** : du 3 février au 4 juillet 2025

cf. Planification annexe 2

En lien avec le projet pédagogique de l'IFSI de Montluçon et les textes en vigueur, les finalités de la formation visent à développer :

- L'autonomie
- La responsabilité
- La réflexivité
- Les ressources théoriques et méthodologiques
- La connaissance de soi/positionnement professionnel
- L'éthique professionnelle
- Les capacités d'analyse.

L'atteinte de ces finalités se fait grâce à l'acquisition des savoirs méthodologiques, théoriques, pratiques, relationnels et expérientiels.

Pour cela divers moyens sont utilisés : (cf. référentiel de formation)

- Pour les Unités d'Enseignement (UE) et Unités d'Intégration (UI) :
 - CM : cours magistraux, en présentiel ou à distance ;
 - TD : travaux dirigés ;
 - TPG : travaux personnels guidé ;
 - TPA : travaux personnels en autonomie ;
 - Exploitation de situations simulées en présentiel ou à distance, ENT... ;
- Pour l'enseignement clinique : stages, visites de stage selon les besoins par le formateur référent du terrain de stage, exploitation de stage, utilisation et suivi du portfolio.

Lors des deux premiers semestres de formation, nos orientations porteront plus particulièrement sur :

- Le développement des compétences 3 et 1 ;
- La découverte de la formation et de la profession en favorisant l'émergence et l'adhésion aux valeurs humanistes indispensables à l'exercice professionnel ;
- L'adaptation à la posture d'étudiant et à la posture professionnelle ;
- « Apprendre à apprendre » ;
- La compréhension des mécanismes d'apprentissage des compétences grâce aux trois paliers : comprendre/agir/transférer ;
- Le développement des capacités d'analyse (fond et forme) tant en termes de raisonnement clinique que de réflexivité (**réflexion critique et constructive sur sa propre manière d'agir**) ;
- Le développement des capacités de synthèse ;

L'équipe pédagogique souhaite inscrire les étudiants dans la dynamique du référentiel de formation (*cf. annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009*)

Les formateurs désirent **développer un esprit de coopération, de solidarité, de confiance tant entre les étudiants qu'entre les étudiants et les formateurs**. Le partenariat étudiant-formateur doit engendrer une dynamique et une rigueur de travail en lien avec l'exercice professionnel.

Dans cette optique, les missions des formateurs sont en particulier :

- De mettre en place les conditions favorables pour permettre à l'étudiant d'apprendre à apprendre
- D'accompagner l'étudiant pour qu'il progresse.

Cela nécessite un accompagnement pédagogique individualisé et rigoureux pour chaque étudiant afin que ce dernier puisse cibler ses avancées et ses difficultés et se situer dans une dynamique de formation constructive.

IV - Quelques règles de vie à l'IFSI pour le bénéfice de tous

- Locaux : les consommations de casse-croute divers et de café, thé...etc. sont interdites dans les salles de cours. Les apprenants disposent de la salle de repos pour les pauses et d'une salle de repas pour midi.
- Self : Pour des raisons d'organisation, les horaires du self sont à respecter impérativement :
 - 12h - 3^{ème} année
 - 12h20 - 2^{ème} année
 - 12h30 - AS
 - 12h40 - 1^{ère} année
- Informatique : nous disposons d'un réseau WIFI dont les capacités ne sont pas illimitées.
 - Code WIFI : Wifi2021-ifsio3100
 - Ne pas se connecter en 4/5G en partage de connexion pour vos ordinateurs car la gamme de fréquence utilisée vient perturber le fonctionnement des bornes WIFI.
 - Se déconnecter du WIFI après utilisation de façon à laisser de la place pour les autres
- Parking : il est réservé aux personnels de l'IFSI et du CH de Montluçon. Le stationnement dans la rue des Girauds est réservée aux résidents du quartier.
- Pour l'année 2024- 2025 : 5,30 euros par mois (le parking payant de la Gironde géré dorénavant par la municipalité) - Pour abonnement appeler M. ANTHORE ou M. LARI au 04 70 05 87 76 pour prendre rendez-vous 22 rue Nicolaï 03100 Montluçon - Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h le samedi de 9h à 12h - Se munir : carte d'étudiant et/ou certificat de scolarité, carte grise du véhicule et pièce d'identité.

V - Le semestre 1

Ce semestre permet de valider 25 ECTS en formation théorique et 5 ECTS en stage.

- Présence à l'IFSI : du 2 septembre au 15 novembre 2024 puis du 6 janvier au 31 janvier 2025 soit un total de 15 semaines.
- Le 1^{er} et le 11 Novembre sont fériés.
- Stage : du **18 novembre au 20 décembre 2024**, soit un total de 5 semaines.

Deux semaines de congés sont attribuées pour les fêtes de fin d'année (semaines 52 et 1 - du 23/12 au 03/01/2025)

Les Unités d'enseignement abordées au cours du semestre 1 sont :

1. **En sciences humaines, sociales et droit**
 - UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie
 - UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie
2. **En sciences biologiques et médicales**
 - UE 2.1.S1 Biologie fondamentale,
 - UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions,
 - UE 2.4.S1 Processus traumatiques,
 - UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène,
 - UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques
3. **En sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes**
 - UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière
4. **En sciences et techniques infirmières, interventions**

- UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être
- 5. **En intégration des savoirs, posture professionnelle infirmière**
 - UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (UI)
- 6. **En méthodes de travail**
 - UE 6.1 Méthodes de travail, UE 6.2 Anglais

VI - Le semestre 2

Ce semestre permet de valider 20 ECTS en formation théorique et 10 ECTS en stage.

- Présence à l'IFSI : du 3 au 7 février 2025 puis du 17 mars au 30 mai 2025
- Deux semaines de congés sont attribuées du 21 avril au 2 mai 2025 (semaine 17 et 18).
- Les 8, et 29 mai ainsi que le 9 juin sont fériés.
- Présence en Stage : du 10 février au 14 mars et du 2 Juin au 4 juillet 2025, soit un total de 10 semaines.

Les UE abordées en semestre 2 sont :

1. **Sciences humaines, sociales et droit**
 - UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie
 - UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé
2. **Sciences biologiques et médicales**
 - UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
 - UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques
3. **Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes**
 - UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
 - UE 3.2.S2 Projets de soins infirmiers
4. **Sciences et technique infirmières, interventions**
 - UE 4.2.S2 Soins relationnels
 - UE 4.3.S2 Soins d'urgence
 - UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
 - UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques
5. **Intégration des savoirs, posture professionnelle infirmière**
 - UE 5.2.S2 Évaluation d'une situation clinique (UI)
6. **Méthodes de travail**
 - UE 6.2.S2 Anglais

Annexes

ANNEXE 1 : Planification année 2024-2025

ANNEXE 2 : Planification des évaluations de S1

PLANIFICATION 2024-2025

	août 34					août 35					septembre 36					septembre 37					septembre 38					septembre 39					octobre 40					octobre 41					octobre 42					octobre 43					octobre 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
S 1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	</

EVALUATIONS DU SEMESTRE 1				
UE	INTITULE UE	MODALITES	DATE	EC TS
1.1 (1)	Psychologie, sociologie, anthropologie	Travail écrit individuel à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur 1h30	Mercredi 29 Janvier 2025 10h30/12h	3
1.3 (1)	Législation, éthique, déontologie	Evaluation écrite, individuelle de connaissances 1h	Jeudi 30 Janvier 2025 14h /15H	2
2.1 (2)	Biologie fondamentale	Evaluation écrite individuelle QROC-QCM 45 min	Lundi 6 Janvier 2025 11h/11h45	1
2.2 (2)	Cycles de la vie et grandes fonctions	Evaluation écrite, individuelle de connaissances 2h00	Lundi 27 Janvier 2025 8h30/10h30	3
2.4	Processus traumatiques	Evaluation écrite, individuelle de connaissances 1h	Mercredi 29 Janvier 2025 9h/10h	2
2.10 (3)	Infectiologie, hygiène	Travail écrit d'analyse individuel à partir d'une situation de stage avec mobilisation des connaissances 1h30	Lundi 27 Janvier 2025 11h / 12h30	2
2.11 (3)	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite, individuelle de connaissances 1h	Mardi 28 Janvier 2025 11h/12h	2
3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Mardi 28 janvier 2025 8h30/10h30	2
4.1	Soins de confort et de bien-être	Evaluation de 30 minutes Réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur... (Oral individuel)	Du 27 au 29 janvier 2025 13h30/17h Le 30 Janvier 2025 8H30-12H30	2
5.1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint au cours des TD du semestre	Au cours des TD (pour les sessions de Rattrapage : travail écrit de 1h30)	2
6.1	Méthodes de travail	Rédaction d'une fiche de lecture (Ecrit individuel)	Lundi 6 janvier 2025 avant 16h	2
6.2	Anglais	Présence et participation active		2
Selon l'article 48 de l'arrêté du 31 juillet 2009, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités.				
(1) Les UE 1.1. S1 et 1.3. S1 donnent droit à compensation entre elles		(2) Les UE 2.1. S1 et 2.2. S1 donnent droit à compensation entre elles		(3) Les UE 2.10. S1 et 2.11. S1 donnent droit à compensation entre elles